

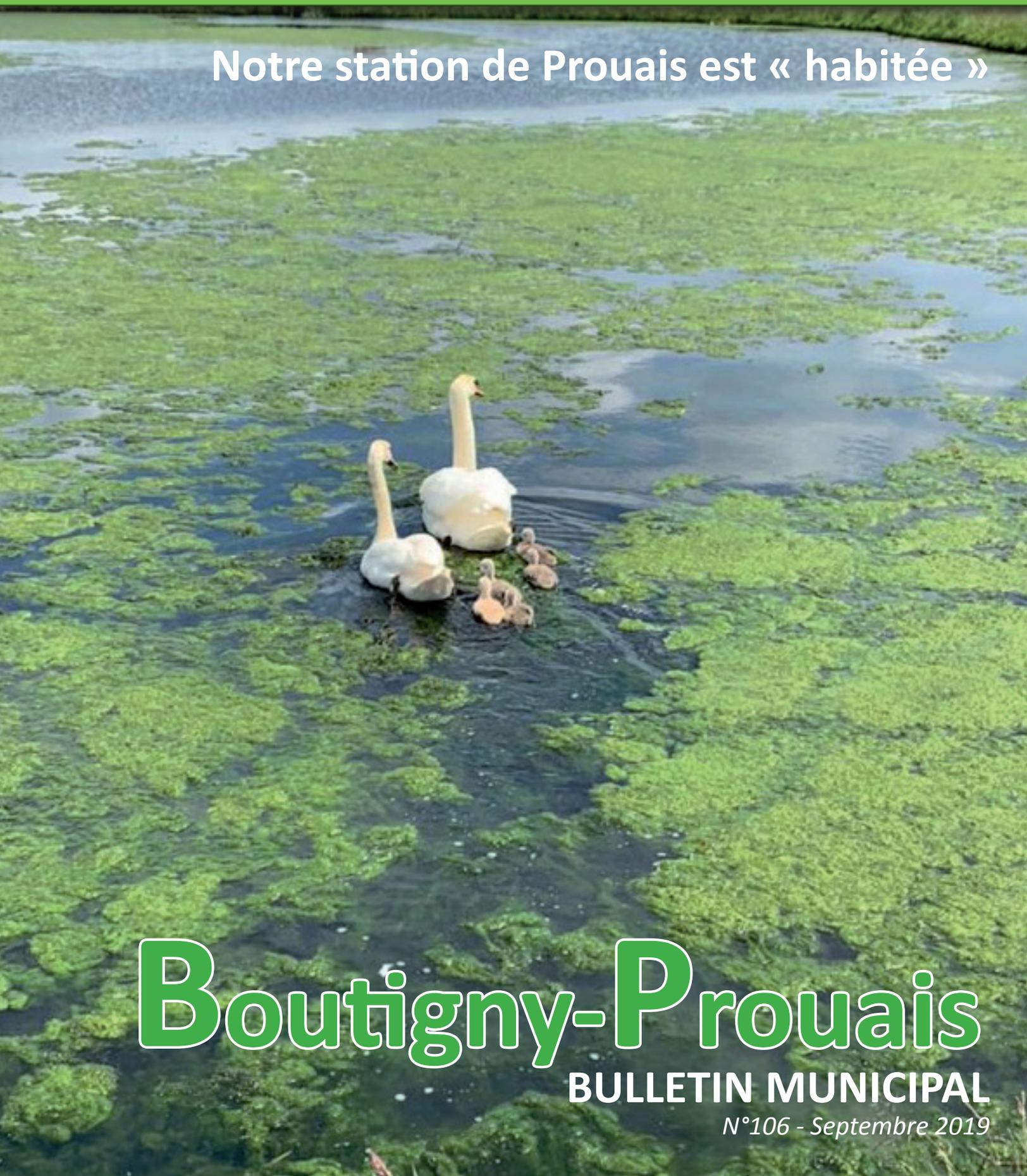
ENTRENOUS



www.boutignyprouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONGCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Notre station de Prouais est « habitée »



Boutigny-Prouais

BULLETIN MUNICIPAL

N°106 - Septembre 2019

Vie municipale



Directeur de la publication :

Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Maquette et Impression

Johnathann Godard
Photos libres de droit
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :

boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web :

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes cher(e)s Administré(e)s,

Je souhaite que chacun et chacune d'entre vous ait pu profiter de cette période estivale pour repartir en bonne forme dans ses travaux quotidiens.

En ce qui concerne les travaux dans votre village, eux aussi vont pouvoir reprendre ou démarrer avec l'arrivée de ce mois de septembre. Tout d'abord avec un aménagement conforme aux besoins de nos pompiers volontaires. Le partage de nos locaux communaux sur le site de Prouais était nécessaire dès l'arrivée de leur véhicule poids lourds de première intervention (VPI) en juillet 2016. Cette situation était temporaire, le bâtiment des services techniques se devait de loger chacun dans la partie qui lui correspondait. Une superficie de 200 m² a été attribuée au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour permettre de placer camion, voitures, vestiaires, sanitaires, bureau, salle de réunion et rangement de petit matériel. La facture correspondante est de 98 881.37 € HT maîtrise d'œuvre comprise. Les aides financières que nous avons sollicitées et obtenues sont de 25 524 € du Département, de 15 469 € de l'Etat et de 40 000 € de la part du SDIS ; nous leur adressons un grand merci car sans leurs aides, cet agencement sur notre commune n'aurait pas été possible et de ce fait, il aurait été impossible de conserver ce service de première importance à Boutigny-Prouais. Pour votre information et compte tenu des derniers évènements y compris sur notre commune, sachez que leur intervention en cas d'incendie ne peut se faire que si au moins 3 pompiers formés à combattre le feu sont disponibles, dont 1 est titulaire du permis poids-lourds bien entendu. Pour le « secours à personne », l'autorisation de départ sur le lieu de la victime nécessite la disponibilité de 2 pompiers formés pour le « secours à personne ».

Un autre chantier va débiter également, c'est celui de la restauration du chœur de notre église Saint-Pierre de Boutigny et si ce chantier peut voir le jour, c'est grâce à votre générosité et à celles de vos amis. Je veux également remercier l'investissement sans compter de notre concitoyen de Buchelet, Gérard Prache, qui n'a cessé de travailler sur ce dossier. Nous avons enregistré 58 dons et nous avons ainsi pu valider à la fois les devis des Sociétés HOUDAYER et BECQUET et de notre maître d'œuvre pour un montant global de 85 020.05 € HT. Soyez d'ores et déjà remerciés de votre geste pour notre patrimoine communal. Une invitation vous sera adressée pour apprécier comme il se doit les travaux réalisés. Sachez que la souscription reste ouverte (www.fondation-patrimoine.org/2982) et que toute somme supplémentaire déposée trouvera une véritable et saine utilité pour améliorer encore le rayonnement qui était celui de notre église au XVIème siècle.



Excellente rentrée à vous toutes et tous.

Très cordialement,
Votre maire,
Mireille Eloy

Information GENDARMERIE

Il est rappelé aux administrés de Boutigny-Prouais que leur gendarmerie de secteur est celle de Nogent-le-Roi et non pas celle de Houdan-Maulette
Contact : 02 37 38 05 20



BREVES DE CONSEIL

DÉCISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2019 VOTÉES à la l'UNANIMITÉ

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLU, il a été voté l'instauration du sursis à statuer. Il s'agit d'une mesure de sauvegarde qui présente un caractère essentiellement conservatoire. Il permet de différer la décision et d'interdire temporairement au pétitionnaire le droit de réaliser son projet.

En effet, lorsque la demande de certificat d'urbanisme est suffisamment précise dans la description d'un projet, il convient alors de préciser que la future demande d'autorisation peut faire l'objet d'un sursis à statuer du fait de l'élaboration ou de la révision d'un PLU, mais aussi d'indiquer les raisons pour lesquelles le projet décrit pourrait ne pas être compatible avec les orientations du futur document d'urbanisme à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable voté.

- **Budget assainissement : admissions en non-valeur** d'un montant de 2 823.74 €, aucun recours n'ayant pu aboutir (dossiers de surendettement avec effacement de la dette, personnes disparues ...)
- **Délibération pour rachat d'une partie d'une parcelle limitrophe à la station d'épuration de Boutigny** afin de procéder au curage des lits de rhyzocompostage
- **Délibération pour le recours à l'intérim** en cas de besoin
- **Création d'un poste d'accompagnateur du bus communal**, l'accompagnateur actuel ne souhaitant pas renouveler son contrat
- **Délibération pour signature d'une convention de dépôt avec les archives départementales** (établissement d'un document officiel attestant de la prise en charge de ces documents avec une liste jointe)
- **Délibération pour le recrutement d'agents recenseurs et fixation de leur indemnité.** Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Une formation de 2 jours sera donnée aux agents recenseurs avant le début de celui-ci.
La commune défraiera les agents par un paiement au forfait soit pour un peu plus d'un mois de travail à mi-temps, l'équivalent d'un SMIC (1 521.22 euros brut). Les frais liés aux déplacements sont à la charge des agents.

VOTÉE à la MAJORITÉ

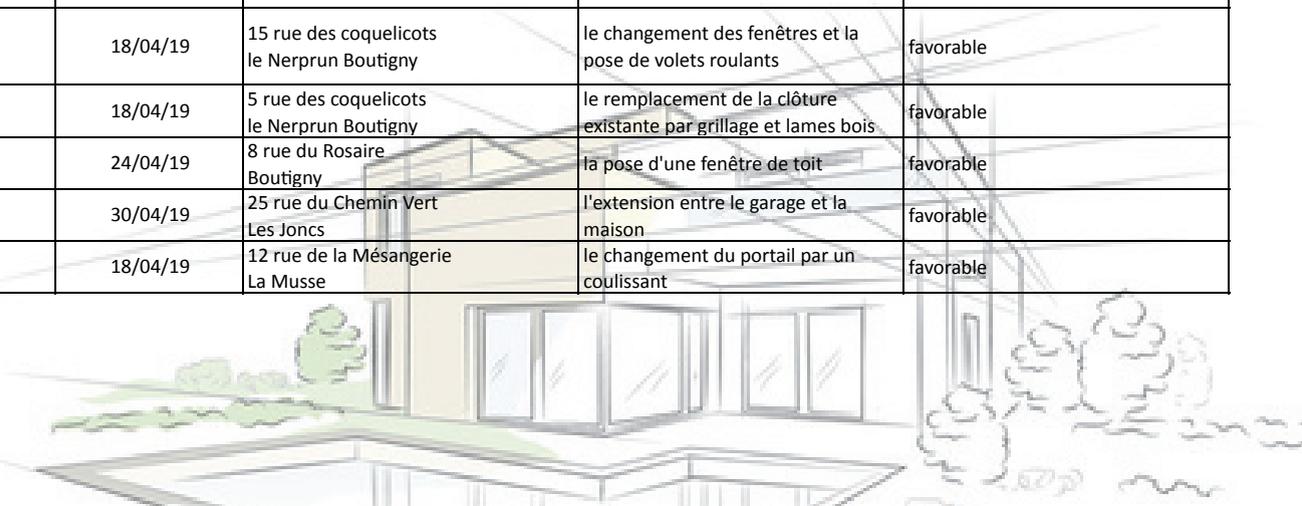
Avec un accord à l'unanimité des membres présents, il a été rajouté, en début de séance, une délibération concernant le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) voté à la majorité lors du conseil communautaire du 27 juin 2019 et nécessitant de ce fait un vote dans les communes membres.

Les élus de Boutigny-Prouais ont voté à la majorité par 14 voix CONTRE et 1 ABSTENTION la répartition du montant du FPIC des 36 communes proposée par la Communauté de Communes.

Vie municipale

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	date de dépôt	ADRESSE DU TERRAIN / CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
CU 028 056 19 0001	05/01/19	2 bis rue du Poirier Prouais	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0002	10/10/19	21 rue Chartraine La Musse	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0007	15/03/19	8 rue de la Colonie Boutigny	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0009	21/03/19	3 rue des Tourelles La Musse	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0015	10/04/19	rue charmoie Prouais	la constructibilité	défavorable
CU 028 056 19 0016	29/03/19	26 rue de l'Andusse Cloches	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0024	10/05/19	12 rue des Vieilles Pierres Beauchêne	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0026 CU 028 056 19 0027 CU 028 056 19 0028	25/05/19	10-12-14 rue du Vieux Puits La Musse	la constructibilité LOT A la constructibilité LOT B la constructibilité LOT C	favorable favorable favorable
CU 028 056 19 0031 CU 028 056 19 0032 CU 028 056 19 0033	31/05/19	25 et 27 rue Chadejoute Dannemarie	la constructibilité LOT D la constructibilité LOT C la constructibilité LOT B	favorable favorable sursis à statuer favorable
CU 028 056 19 0034	03/06/19	2 rue de la Michaudière Bouchemont	la constructibilité	favorable
CU 028 056 19 0035	29/05/19	23 bis-25-27 et 29 rue de l'Andusse Cloches	la constructibilité	favorable sursis à statuer
CU 028 056 19 0036 CU 028 056 19 0037 CU 028 056 19 0038	07/06/19	18 rue du Vieux Puits La Musse	la constructibilité LOT B la constructibilité LOT D la constructibilité LOT A	favorable sursis à statuer favorable sursis à statuer favorable sursis à statuer
CU 028 056 19 0039 CU 028 056 19 0040	07/06/19	33 et 35 rue des Blatiers Prouais	la constructibilité LOT A la constructibilité LOT B	favorable favorable
CU 028 056 19 0041	18/06/19	18 et 20 rue des Etangs Allemant	la constructibilité et division en 2 lots	favorable sursis à statuer
DP 028 056 19 0004	19/02/19	1 rue du Marais Rosay	la création d'un auvent à voitures	favorable
DP 028 056 19 0013	19/03/19	16 rue de l'Aubeton Buchelet	la construction d'une piscine	défavorable
DP 028 056 19 0014	21/03/19	Bouchemont	la construction d'une antenne relais	favorable
DP 028 056 19 0015	02/04/19	1 rue du Marais Rosay	une ouverture pour la pose de pavés de verre	favorable
DP 028 056 19 0016	04/04/19	15 rue de Nerville Beauchêne	la création d'un mur hauteur 1,60 m	favorable
DP 028 056 19 0017	09/04/19	15 rue de la Mésangerie La Musse	la construction d'une pergola	défavorable
DP 028 056 19 0018	29/03/19	26 rue de l'Andusse Cloches	la division de deux parcelles	favorable
DP 028 056 19 0019	30/03/19	1 rue des Hoguets Allemant	la construction d'une pergola	favorable
DP 028 056 19 0020	09/04/19	26 rue du Chemin Vert Les Joncs	l'aménagement des combles au dessus du garage	favorable
DP 028 056 19 0021	05/04/19	9 rue du Chemin Vert Les joncs	la construction d'un atelier familial	favorable
DP 028 056 19 0022	18/04/19	15 rue des coquelicots le Nerprun Boutigny	le changement des fenêtres et la pose de volets roulants	favorable
DP 028 056 19 0023	18/04/19	5 rue des coquelicots le Nerprun Boutigny	le remplacement de la clôture existante par grillage et lames bois	favorable
DP 028 056 19 0024	24/04/19	8 rue du Rosaire Boutigny	la pose d'une fenêtre de toit	favorable
DP 028 056 19 0025	30/04/19	25 rue du Chemin Vert Les Joncs	l'extension entre le garage et la maison	favorable
DP 028 056 19 0026	18/04/19	12 rue de la Mésangerie La Musse	le changement du portail par un coulissant	favorable



URBANISME

DP 028 056 19 0026	18/04/19	12 rue de la Mésangerie La Musse	le changement du portail par un coulissant	favorable
DP 028 056 19 0027	10/05/19	Les Terres Blanches Bouchemont	la pose de panneaux photovoltaïques	favorable
DP 028 056 19 0028	11/05/19	18 rue des Carreaux Les Primevères Prouais	la construction de la véranda	favorable
DP 028 056 19 0029	09/05/19	21 rue de la Dime Rosay	la pose d'une fenêtre de toit	favorable
DP 028 056 19 0030	23/05/19	20 rue des Blatiers Prouais	le ravalement	favorable
DP 028 056 19 0031	25/05/19	10-12 et 14 rue du Vieux Puits La Musse	la division en 4 lots	favorable demande recul pour clôture
DP 028 056 19 0032	31/05/19	23-25 et 27 rue Chaudejoute Dannemarie	la division en 4 lots	favorable
DP 028 056 19 0033	05/06/19	2 rue des Potiers Boutigny	la pose d'un grillage	favorable
DP 028 056 19 0034	17/06/19	72 rue de la Fée Rosay	la pose de panneaux photovoltaïques	favorable
DP 028 056 19 0035	27/06/19	10 rue des Bouvreuils le Nerprun Boutigny	la construction d'une véranda	favorable
DP 028 056 19 0036	28/06/19	22 rue du Rosaire Boutigny	la pose de panneaux photovoltaïques	favorable
DP 028 056 19 0037	04/07/19	12 rue de la Giguetterie La Musse	la construction d'un mur de clôture	défavorable
DP 028 056 19 0038	16/07/19	27 rue des Blatiers Prouais	une division en 3 lots	favorable
DP 028 056 19 0039	16/07/19	27 rue des Blatiers Prouais	une division en 3 lots	favorable
DP 028 056 19 0040	20/07/19	Ferme de Saussaye	la pose de panneaux photovoltaïques	favorable
PC 028 056 19 0001	02/01/19	1 bis rue de la mare aux biches Allemant	la construction d'une maison d'habitation	favorable
PC 028 056 19 0002	19/02/19	Le Mesnil sur Opton	l'extention du château et des communs	favorable
PC 028 056 19 0003	26/03/19	9 rue de la fée	l'aménagement des combles	favorable
PC 028 056 19 0004	04/04/19	15 rue de Nerville Beauchêne	la construction d'une véranda	favorable
PC 028 056 19 0005	13/04/19	17 rue des Potiers Boutigny	l'aménagement d'une grange	favorable
PC 028 056 19 0006	23/04/19	1 bis rue de la Tuilerie Allemant	la construction de la véranda	favorable
PC 028 056 19 0007	23/04/19	5 rue Colletière Prouais	la démolition du garage et création d'une extension	favorable
PC 028 056 19 0008	19/04/19	22 rue de la Mésangerie La Musse	la démolition du garage et création d'une extension	favorable
PC Modif. 028 056 17 0010-1	07/06/19	31 rue des Grugeons Les Joncs	la suppression d'une extension	favorable



28 juin 2019

LA NAISSANCE D'UNE « VRAIE » MUSSOISE !!!

A la grande surprise de maman, papa et Noémie, sa grande sœur, Camille a décidé de pointer le bout de son nez le 28 juin 2019 au domicile de ses parents dans notre sympathique hameau de La Musse !

Elle était sans aucun doute trop pressée de naître pour attendre que maman atteigne la maternité et c'est donc au N° 2 de la rue de la Volaille que Camille a ouvert les yeux, à peine quelques jours après que sa petite famille se soit installée dans sa nouvelle maison.

Même la mussoise que je suis, ancrée ici depuis un nombre assez impressionnant de générations, n'a pas réussi cette prouesse !

Tous mes vœux de prospérité à Camille. Toutes mes félicitations à ses heureux parents et soyez tous les quatre les bienvenus dans notre beau village de Boutigny-Prouais.

Josette JOYEUX
Conseillère Municipale

HORAIRES A RESPECTER...

Dès le début de l'été le démarrage des travaux de jardinage a été donné et avec lui les premiers coups de téléphone à la mairie pour troubles du voisinage par non-respect des horaires concernant l'utilisation des tondeuses, tailles haies et autres appareils de nettoyage à haute pression.

L'UTILISATION DE CES OUTILS BRUYANTS FAIT L'OBJET D'UN ARRETE PREFECTORAL N°2012 247.0004 DU 3 SEPTEMBRE 2012 - ARTICLE 3.

Les travaux de jardinage et de bricolage, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les Dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Jours fériés en 2019 :

Vendredi 1^{er} novembre : Toussaint
Lundi 11 novembre : Armistice de 1918
Mercredi 25 décembre : Noël

Jours fériés en 2020 :

Mardi 1^{er} janvier : Jour de l'An
Dimanche 12 avril : Pâques
Lundi 13 avril : lundi de Pâques
Vendredi 1^{er} mai : fête du travail
Vendredi 8 mai : Armistice de 1945
Jeudi 21 mai : Ascension
Lundi 1^{er} juin : Lundi de Pentecôte
Mardi 14 juillet : Fête Nationale
Samedi 15 août : Assomption
Dimanche 1^{er} novembre : Toussaint
Mercredi 11 novembre : Armistice de 1918
Vendredi 25 décembre : Noël

La Mairie a reçu des plaintes concernant le non-respect de ces horaires, en conséquence, les prochains débordements constatés conduiront inévitablement à la mise en place d'un arrêté communal dont la conséquence directe sera la sanction des contrevenants par procès-verbal.

Les règles de bon voisinage s'imposent également pour les soirées festives estivales autour d'un barbecue (ou pas) dans les jardins...

Merci à chacun de respecter cette réglementation afin de faciliter le quotidien de tous.

AIMER SA COMMUNE, C'EST LA CONNAÎTRE ...

Pour aimer BOUTIGNY-PROUVAIS et apprécier d'y vivre au cœur de sa population, il n'est pas nécessaire d'avoir trois générations d'aïeux enterrés au cimetière. Il suffit souvent de participer aux activités locales et aux animations, d'entrer dans les associations pour y mener des actions en faveur des habitants.

Aimer sa commune, ce n'est pas seulement y habiter depuis trois ou quatre générations ; c'est également, et même surtout, savoir comment elle vit, comment elle évolue, c'est à dire la connaître.

Il m'a semblé intéressant pour les nouveaux habitants en particulier, mais peut-être aussi pour tous ceux qui sont attachés à l'évolution de notre communauté de citoyens, de rappeler et de souligner des moments importants :

- d'abord en évoquant le lien écrit qui lie notre commune à ses habitants en remémorant la naissance et l'histoire d'un journal communal en juillet 1977, jusqu'à celui d'aujourd'hui (voir Entre Nous N° 100)
- puis en évoquant ci-après le riche travail effectué par certains de nos concitoyens pour nous doter d'un nom, les « botipratien », et d'un blason. Ces deux faits étant très contemporains ...

JB

BOTIPRATIEN ?

Nous sommes des BOTIPRATIENS ! Botipratien est un gentilé !

Le gentilé, c'est-à-dire le nom donné aux habitants d'un lieu, il n'a aucune valeur juridique mais il reste souvent synonyme d'identité. Parfois drôles, inattendus, voire inexistant, les noms de communes d'Eure-et-Loir ne manquent pas de faire sourire... ni de surprendre.

Le jeu des 7 familles, ravit petits et grands. Voici les 7 familles des gentilés d'Eure-et-Loir (L'Echo Républicain).

1/ La famille des interminables

Prendre une grande inspiration et bien articuler sont de bons conseils lorsque l'on rencontre pour la première fois ces gentilés. Les Sainte-Gemmois-Moronvaliens, habitants de Sainte-Gemme-Moronval, ne manquent pas de syllabes. Idem pour les Moinvillens-Jeulinistes à Moinville-la-Jeulin et les Germignonvillois de Germignonville ...

2/ La famille des surprenants

Parfois, il n'est pas étonnant de se demander par qui et comment les gentilés ont été créés. Pour certains, le choix paraît évident, pour d'autres, un peu moins. À l'est du département, les Ulméens viennent d'Ormoy. Les Speltérollitains, eux, se trouvent à Épeautrolles. Quant aux Clodoaldiens de Villemaury, ils doivent leur nom à l'ancienne commune de Saint-Cloud-en-Dunois.

3/ La famille des marrants

On trouve la commune de Hanches et ses Hanchois ou encore les Montrongnons de Montigny-le-Gannelon.

4/ La famille des multiples

Certains habitants ont le choix entre plusieurs gentilés. À Villiers-le-Morhier, les habitants peuvent opter pour Villemoritins ou Villyermontois. Les Baillotais ou les Baillotains résident à Bailleau-L'Évêque, tandis que les Authonniers ou Authonnais vivent à Authon-du-Perche.

5/ La famille des "sans-nom"

D'autres n'ont pas autant de chance que les précédents, puisqu'aucun gentilé "officiel" n'est communiqué. C'est le cas, notamment, de Baignolet, Villars, ou encore Ver-lès-Chartres.

6/ La famille des similaires

Plusieurs communes d'Eure-et-Loir partagent le même gentilé. Les Bercherois viennent de Berchères-les-Pierres et de Berchères-Saint-Germain. Même cas de figure pour les Nogentais, gentilé utilisé par quatre communes : Nogent-le-Rotrou, Nogent-le-Phaye, Nogent-le-Roi et Nogent-sur-Eure. Le cas de Montigny-sur-Avre et Montigny-en-Beauce est plus étonnant. Les habitants se nomment les Garanciers.

7/ La famille des uniques

Dans la famille des uniques, je demande les Verdurocasses, gentilé aussi bien masculin que féminin, de Vert-en-Drouais.

Et pour BOUTIGNY-PROUAIS ?

Boutigny dénommé dans les chartres du moyen-âge : Boteneium (1160), Butiniacum (1170), Butineium (1179).

Deux étymologies probables :

- ancien fief provenant de rapines (butin ...; botinium ... ; butinium)
- lieu où des moines auraient établi une étable pour les bœufs.

Prouais Au Moyen âge les *proiaus* désignaient les petits prés, le *proil* la prairie. Ces deux mots qui venaient de proie : bétail ont donné les noms successifs de Prouais : *Proies, Proees, Prouet, Proues, Prouez, Prouest, Prouays, Proetum*.

En 1972, les deux communes de Boutigny-sur-Opton et de Prouais unissent leur sort pour former la commune de Boutigny-Prouais.

Notre gentilé dès lors se rattache aux dénominations du passé BOTI (de Botenium) PRATIEN (de Proétum).

Pour autant, un petit tour sur internet nous montre que cette orthographe est parfois déformée ; nous devenons des Botipraciens ou des Boutipraciens.

LE BLASON DE BOUTIGNY-PROUAIS

Extrait du journal ENTRE NOUS N° 53 Novembre 2009

Ça y est ... Boutigny-Prouais a son blason !

Depuis plusieurs années déjà, je souhaitais que notre belle commune soit identifiée par un blason, qu'elle soit dotée d'un véritable repère tant sur son papier à lettres, ses enveloppes, ses cartes de visite, ses invitations, son journal communal ...

C'est chose faite depuis le 9 septembre dernier et vous êtes cordialement invités à venir le découvrir lors de son officialisation, **le samedi 14 novembre, à 15 H** à la salle Polyvalente de Boutigny, dans le cadre de l'Exposition Photos organisée par l'ASPIC.

Vous découvrirez également comment est composé un blason qui se doit d'être unique.

D'ores et déjà, je tiens à féliciter et à remercier chaleureusement Josèphe Charles, Jean-Claude Mallet et Hervé Petit qui ont travaillé très sérieusement sur le sujet en proposant plusieurs projets.

C'est finalement le blason réalisé au nom de l'ASPIC par **Josèphe Charles qui a eu les faveurs du Conseil Municipal.**

Bravo à tous et rendez-vous le 14 novembre.



Mireille ELOY

Vie municipale

En lisant les quelques lignes qui suivent, vous trouverez des explications sur la construction et la composition de notre blason :

- **Sa construction** : Pour être valable, un blason doit suivre les règles de l'héraldique notamment respecter l'utilisation

- ✚ des 5 couleurs appelées **émaux** que sont :
 - la couleur **azur** pour les bleus et toutes leurs nuances
 - la couleur **gueules** pour le rouge et ses nuances
 - la couleur **sinople** pour tous les verts
 - la couleur **sable** pour le noir
 - la couleur **pourpre** pour les teintes violacées

- ✚ et des deux métaux que sont
 - l'**or** pour désigner tous les jaunes
 - l'**argent** pour le blanc et le gris.

Sur un écusson, on ne peut pas employer métal sur métal, ni couleur sur couleur.

La forme de l'écu quant à elle peut être de style français moderne, ce qui est le cas du blason de Boutigny-Prouais ou français ancien.

- **Sa composition** : Pour qu'un blason soit unique, il est nécessaire de rechercher dans l'histoire du village et de trouver des symboles pouvant le représenter.

De nombreux symboles héraldiques (ce sont les « *meubles* ») existent et le choix se fait parmi eux.

Au cours de l'histoire, **trois communes se sont regroupées pour former Boutigny-Prouais**.

C'est la raison pour laquelle, notre blason comporte 3 parties (tiercé), chacune représentant une ancienne commune :

- ✚ **Saint-Projet** et ses deux hameaux, le Mesnil / Opton et Dannemarie (28), furent rattachés à Boutigny le 8 octobre 1846 par Ordonnance du Roi Louis-Philippe.
- ✚ Puis en 1972 **Boutigny sur Opton** et **Prouais** et leurs hameaux respectifs deviennent communes associées.

Saint Projet

Bien qu'ils ne soient plus en activité, deux moulins à eau existent encore le long de l'Opton, celui de Mr Laprade à Dannemarie et celui de Mr Quatreboeufs au Mesnil Opton. Une partie de ce dernier, la roue à auge et son abri, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

C'est ainsi que St Projet est symbolisé par une roue de moulin héraldique.

Prouais

Une tour, pourquoi ?

Dans les « Documents Historiques du Canton de Nogent le Roi » de 1866, Edouard Lefèvre, ancien chef de subdivision de la Préfecture d'Eure et Loir, a fait l'inventaire des archives des communes d'Eure et Loir.

Concernant Prouais, il relate les événements qui se sont déroulés lors du siège en 1595.

On y parle du « fort de Prouais » : le cimetière, l'église et la « tour » (le clocher actuel) entourés de murs, le tout formant une place fortifiée où les habitants se réfugiaient pour résister à l'assaut des gens d'armes.

Cette tour fortifiée eut une grande importance pour la sauvegarde de la population et mérite de devenir le symbole de Prouais.

Son clocher continu à s'élever solide et fier dans le paysage. Les créneaux qui y figurent sont le symbole héraldique des places fortifiées. A noter le lanterneau du sommet qui n'a pas été oublié.

Vie municipale

Boutigny sur Opton

Toutes les communes ne sont pas traversées par une rivière avec des sources qui l'alimentent tout le long de son trajet. C'est un bien inestimable recherché depuis toujours par les hommes. Notre village a cette chance.

C'est pourquoi l'Opton figure, selon les règles de l'héraldique, sous la forme d'une bande ondulée, en-dessous de la roue du moulin

Les trois trèfles quant à eux rappellent en partie les armoiries des familles alliées de Chaulnes – Hallot

Dans un document laissé par l'abbé Gauthier, curé de Boutigny sur Aubeton et repris par Gaston Prache, décrivant la chapelle du Rosaire, il est question d'une petite chaire sculptée où l'on pouvait voir les armoiries des familles alliées de Chaulnes et Hallot, la description en est un écusson sculpté en relief avec couronne de Marquis : **quatre fleurons alternés de 3 perles et trèfles.**

Il s'agit là des armoiries du dernier couple seigneur de Cloches et de Boutigny, Claude-Augustin-Jean-Hilaire de Chaulnes marié à Aglaé-Marguerite Hallot. Ils ont vécu l'Ancien Régime, la Révolution Française, le Consulat, l'Empire et la Restauration.

Claude Augustin devint, **de 1800 à 1817, Maire de Boutigny**, sous le nom de Dechaulnes (il avait perdu sa particule) puis **Maire de Dreux jusqu'à sa mort survenue en 1829.**

Sa vie nous est décrite dans le livre de Gaston Prache, dont voici une citation : « L'ancien seigneur de Boutigny et de Cloches avait su gagner l'estime de ses concitoyens, tant au village qu'à la ville, mais il avait gardé, pour Boutigny un profond attachement : aussi désira t'il reposer, avec les membres de sa famille dans notre petit cimetière de campagne ». Ils y sont toujours.

Ce personnage attachant qui a joué un rôle important dans la vie de notre village mérite de figurer dans le blason de Boutigny-Prouais, sous forme du symbole des 3 trèfles, invoquant la noblesse de campagne.

Pour résumer en quelques lignes la construction du blason de notre commune, on peut dire que ce sont les couleurs **azur** (pour les bleus et toutes leurs nuances) et **sinople** (pour tous les verts), ainsi que les métaux **or** (pour désigner tous les jaunes) et **argent** (pour le blanc et le gris) qui ont été utilisées pour créer ce blason de style français moderne.

Il comporte 3 parties, chacune représentant une ancienne commune :
Saint-Projet, Boutigny-sur-Opton et Prouais.

*C'est ainsi que **St Projet** est symbolisé par une roue de moulin héraldique, Une tour fortifiée (le clocher actuel) représente **Prouais**, La rivière **Opton** figure sous la forme d'une bande ondulée en-dessous de la roue du moulin, la noblesse de campagne est invoquée sous la forme des 3 trèfles en ce qui concerne **Boutigny-sur-Opton.***

Cet article « **Aimer sa commune c'est la connaître** » reprend les solides recherches effectuées par :

- **Josèphe CHARLES (Les Armoiries de Boutigny-Prouais)**
- **Jean-Claude MALLET (Histoire des noms de rues de la commune de Boutigny-Prouais)**
- **L'ASPIC**

Nous ne les remercierons jamais assez. Leurs travaux permettent d'entretenir cette mémoire de nos hameaux et de notre commune. Cela contribue à rassembler les habitants, tous âges confondus, autour de l'histoire du village et de valoriser le rôle de ceux qui entretiennent la mémoire dans le partage et la transmission cette histoire et ces valeurs qui disparaissent.

Savoir où l'on va commence d'abord par savoir d'où l'on vient.

Vie municipale

PROCHAIN PASSAGE DES ENCOMBRANTS : 22 novembre 2019 MAIS ATTENTION ...



Le service public de ramassage en encombrants, ne permet un dépôt que de **1m3 maxi** par foyer pour des taux de remplissage évident des camions (voir règlement de collectes du SIEED, en ligne sur le site du SIEED).

Certains habitants « vident » leur maison devant leur porte et nécessitent à eux seuls un camion. Ainsi, la collecte prend du retard, raison pour laquelle SEPUR ne peut terminer les tournées sur le jour J prévu. Nous vous rappelons également que le traitement des encombrants est payé à la tonne par le SIEED et taxé par la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc.

Il est donc impératif de privilégier les dépôts en déchèteries, qui sont triés et recyclés pour une majeure partie (et donc non taxés).

CCAS



Ateliers Mémoire PEPS Eureka à BOUTIGNY-PROUAIS

C'est dans la bonne humeur que les ateliers mémoire se sont terminés à Boutigny-Prouais le 28 juin dernier.

10 personnes s'étaient constituées en groupe à la suite de la réunion d'information organisée le 26 février dernier.

10 séances les mardis matin de 9h30 à 12h30, managées par leur animatrice Véronique LE GUILLOUS, bénévole et élue Présidente d'un Echelon Local à la MSA Beauce Cœur de Loire.

Un travail sérieux !

Ces séances ont permis de travailler la mémoire de manière ludique.

Pour certains, quelques séances se sont avérées plus difficiles, ce qui fait aussi partie de l'apprentissage. Des échanges fructueux, toujours sympathiques et bienveillants se sont renforcés ou créés entre les participants.

Voici quelques messages délivrés par les participants :

« Merci pour ces bons moments passés ensemble. Merci également à Véronique pour sa patience et sa gentillesse. Nous garderons un bon souvenir ma femme et moi de ce stage sympathique ».

« Les photos réalisées durant les séances témoignent de la réussite de ces ateliers grâce aux compétences de l'animatrice et à la bienveillance de tous. Un bon moment de convivialité ».



Une suite à l'Atelier Mémoire ?

Les participants ont décidé de se retrouver dès la rentrée de manière régulière (une fois par mois) pour continuer à travailler leur mémoire, grâce au concours de la mairie et du CCAS qui les soutiennent dans leur démarche.

Objectif réussi pour tous



Véronique LE GUILLOUS



Bilan du « Jardin Médiéval » Atelier du vendredi 4 juillet 2019

L'activité « Jardin Médiéval » est calquée sur l'année scolaire des enfants. L'heure était donc au bilan pour la période Septembre 2018/Juillet 2019.

Une collation préparée par chaque participant a été le cadre convivial de nos échanges. Ce moment de partage est important, il contribue à renforcer les liens entre les enseignantes et les bénévoles.

Il finalise aussi une année particulièrement soutenue en activités :

- Plantations dans les carrés, avec respect des saisons d'ensemencement et de « produits » médiévaux,
- Entretien régulier, arrosages avec planning de permanence pendant la durée des vacances,
- Fabrication et pose des treillis,
- Installation d'un Hôtel des insectes, hôtes essentiels dans le processus de fertilisation des jardins.

L'Herbier fut complété, et nos connaissances enrichies, grâce à l'intervention de Marc BALLESTEROS qui a démontré avec brio le lien entre plantations et respect du Calendrier Lunaire, la lune pouvant se révéler être un facteur important dans la réussite d'un jardin.

N'oublions pas non plus les jeunes du CE2 qui ont présenté un travail bien documenté sur les insectes susceptibles de coloniser leurs « habitats respectifs », regroupés au sein de l'hôtel des insectes.

Au terme de ce bilan plus que satisfaisant, tous souhaitent se retrouver à la rentrée en octobre et élaborer de nouveaux projets.

Retenons comme le plus beau des remerciements la réflexion des jeunes du CM2 partant au collège, très motivés par la création et la vie du Jardin Médiéval ... « ils regrettent de devoir le laisser ».

Qu'ils sachent qu'ils seront toujours les bienvenus pour continuer à « donner un petit coup de mains ».

Merci aux enfants et à leurs enseignantes,

Merci aux agents de la commune qui nous ont efficacement aidés,

Merci à Jacqueline, Christiane, Jeanne-Marie et Marc pour leur enthousiasme et leur participation.

Patricia





LE PARCOURS DU COEUR A BOUTIGNY-PROUAIS

Les 15, 25 et 26 mai de cette année, vous avez été plus de 150 à participer au « Parcours du Coeur » tant sur le stade de Boutigny qu'à la Grange de Prouais, ou encore sur les sentiers qui sillonnent notre commune.

Je tiens à remercier tout spécialement l'ASCBP (Club de football), l'ASPIC (Patrimoine), la Fraternelle (Tir sportif), Claudia Arrataig (Stretching postural), Marie Elise Chaponneau (Infirmière scolaire) le personnel communal, nos Sapeurs-Pompiers et l'Association Diabète 28 qui tous ont aidé activement à faire de ces trois journées un succès reconnu et apprécié de la Fédération Française de Cardiologie qui a enregistré pour ce millésime 2019 la présence de 239187 participants regroupés en 1150 villes et villages, dont le nôtre !

Je voudrais encore insister sur le caractère préventif de l'opération si bien résumé par notre presse régionale : Encore un grand merci pour votre engagement et votre soutien à nos côtés et... à l'année prochaine, si vous le voulez bien !

Sophie THEBAULT



CFP ST JEAN 22 juin 2019

Fidèle à la tradition des feux de la St Jean, le Comité des Fêtes de Prouais organisait le 22 juin un sympathique repas champêtre sur la place de l'Eglise de Prouais.

Les botipratiens étaient invités à venir partager un excellent repas (Apéritif, Crudités, Ribs cuits au feu de bois, Fromage, Fraises à la crème) en attendant d'assister au traditionnel feu de la Saint Jean.

Ce feu de joie, organisé avec méthode et prudence était visible de loin, mais surveillé de près par nos pompiers.

Ce partage d'un « bon moment » marque le début de l'été, et permet de faire perdurer des traditions et gestes de convivialité auprès de la population

Comme à l'accoutumée, un accueil chaleureux, un service parfait, des bénévoles discret(e)s mais super efficaces.

Le lien social dans les villages n'est plus aussi fort, ni aussi naturel qu'autrefois. Les évolutions de la société l'ont depuis longtemps fragilisé, en pérennisant cette manifestation, le CFP contribue de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans notre commune.

Merci aux organisateurs de perpétuer ces traditions, mais le plus grand des remerciements serait d'être encore plus nombreux l'année prochaine pour les encourager et saluer leur effort.

JB



Vie associative

UNE BRADERIE « POMPIERS » à PROUAIS ...

Les Sapeurs-Pompiers de Boutigny-Prouais organisent leur traditionnelle braderie

**le dimanche 15 septembre 2019 de 5h00 à 17h00
sur la place de l'église de Prouais**



Le prix du mètre linéaire est à 2 euros.

Pour toute réservation, prendre contact avec les sapeurs-pompiers au **06 73 35 88 55**.

Venez nombreux, restauration sur place.

La Région vous transporte et avec Rémi,
les transports scolaires sont gratuits !

UNE APPLICATION POUR ACCOMPAGNER LES DEPLACEMENTS SUR LE RESEAU RÉMI

La Région Centre-Val de Loire vous informe, que depuis le 1er avril, une application mobile « Rémi Centre-Val de Loire » est téléchargeable sur smartphone.



L'appli Rémi permet d'accompagner ses déplacements sur le réseau de mobilité interurbaine en région Centre-Val de Loire. Elle permet de retrouver les infos réseaux, les alertes trafic, les horaires, itinéraires, etc.

Il sera possible :

- d'obtenir des informations sur les lignes scolaires et régulières,
- de consulter les horaires de passage en temps réel pour les lignes scolaires,
- d'accéder aux infos réseaux et ajouter ses lignes préférées pour recevoir les perturbations,
- de sauvegarder ses arrêts favoris et de les retrouver plus rapidement dans son espace.

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY-PROUAIS Vous aimez le théâtre ?

Alors venez admirez, encouragez et passez un bon moment avec la joyeuse et sympathique troupe des Adultes des Escapades de Boutigny-Prouais.

Une nouvelle fois ... « Les Escapades font leur cinéma ! »

Ne manquez pas ce rendez-vous,



SAMEDI 16 NOVEMBRE PROCHAIN à « LA GRANGE » à PROUAIS à 20h30 - ENTRÉE LIBRE.

Nous vous attendons nombreux !!!

La Présidente, Isabelle LÉGER



ATTENTION ANNULATION

Pour des raisons indépendantes de notre volonté, et notamment l'indisponibilité de plusieurs exposants aux dates proposées, l'ASPIC se voit dans l'obligation d'annuler les manifestations des 19 et 20 octobre 2019.

Nous sommes navrés de ce contre-temps, l'ASPIC travaille à un autre projet d'exposition.



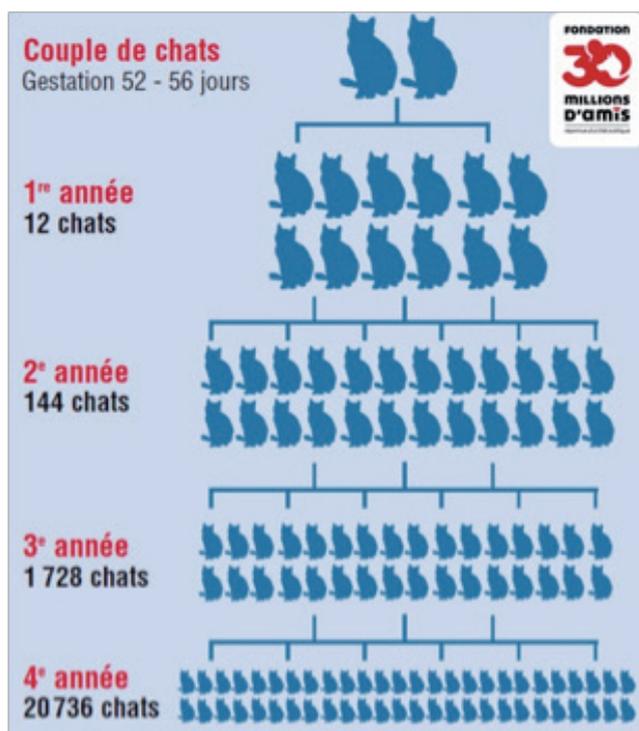
Prolifération de chats Pourquoi faire stériliser son chat ?

La stérilisation est la seule méthode efficace et éthique pour lutter contre la prolifération des félins errants dans les villes et villages qui peuvent rapidement être envahis par des colonies de matous...

Pour la chatte, la possibilité de procréer est supprimée tout comme le cycle sexuel. Les désagréments liés aux chaleurs n'existent plus : pas de miaulements intempestifs, de bagarre, d'attrance des mâles.

Le chat castré perd son comportement de marquage lorsque la castration est faite suffisamment tôt. Là encore, les bagarres diminuent et les fugues sont moins courantes.

La chatte doit être stérilisée **avant la première portée**. Généralement, l'opération a lieu lorsque la chatte a environ cinq ou six mois. Il est recommandé d'agir avant les premières chaleurs afin de limiter considérablement les risques d'apparition de tumeurs mammaires ou des infections. Il n'est pas du tout nécessaire que la chatte ait des petits avant d'être stérilisée, au contraire. Avec la stérilisation, la chatte ne ressent plus le besoin de s'accoupler. La stérilisation peut avoir lieu à tout moment dans la vie de votre chatte même s'il est recommandé d'agir le plus tôt possible.



Etre attentif au bien-être de son voisinage !

A la simple question, peut-on brûler dans son jardin des déchets verts, autrement dit des végétaux, la réponse est simple et sans appel : NON.

Il est strictement interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers d'ailleurs.

Pourquoi ?

Parce qu'aucune dérogation n'a été accordée par la mairie étant donné la mise à disposition sur notre commune d'une déchetterie, mais aussi de l'organisation d'une collecte sélective des déchets verts en porte à porte !

Je vous rappelle que la déchetterie à votre disposition est située sur notre hameau des Jongs, à l'angle de la route départementale conduisant à Nogent-le-Roi (très exactement au croisement des RD 101 et 305).

Elle est extrêmement facile d'accès mais n'oubliez pas de vous munir de votre badge d'accès informatique (vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur www.sieed.fr). **Le renouvellement du dépôt des 24m3 annuels autorisés sur les badges magnétiques se font automatiquement chaque année sans intervention de votre part.**

Notre déchetterie de Boutigny-Prouais est ouverte toute l'année sauf le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre, les Vendredis, Samedis et Mardis de 10h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00, mais également le dimanche de 9h00 à 13h00

En cas de non-respect de l'interdiction conduisant à incommoder ses voisins par des nuisances olfactives, je porte à votre connaissance très clairement que « brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €€ ». ... La gendarmerie se déplacera, constatera et dressera le procès-verbal adéquat ; trop de plaintes arrivent au secrétariat de mairie sur le sujet pour réagir autrement.



Informations



NOS JOIES...

CHEVAL Mayline née le 29 Mai 2019
PASQUIER Adèle née le 22 Juin 2019
CHICHPORTICH Camille née le 28 Juin 2019
BERTIN Aïma née le 09 Juillet 2019

Bienvenue aux bébés,
Félicitations aux heureux parents.

ILS SE SONT DITS OUI...



PIRES Daniel et BLANQUET Cécile le 01 Juin 2019
GILBERT David et LOUTREL Samantha le 01 Juin 2019
LE FLOHIC Yvan et MOREAU Rachel le 08 Juin 2019
GASNIER Alban et GEFFROY Dorothee le 22 Juin 2019
SAPIENZA Robert et BEDOUCCHA Valérie le 29 Juin 2019

Sincères félicitations et vœux de bonheur.

NOS PEINES...

DESBEAUX Marie-Antoinette décédée
le 29 Juin 2019
Toutes nos condoléances à la famille endeuillée



MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean Marc BARRIE - 01 34 87 48 82 - jean-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - bernard.benit@ardoiz.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.raphael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Nicolas VISSOUARN - rpe.eprunier@gmail.com

Syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny-Prouais

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Eaux de Ruffin

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny